LE DERNIER EXPLOIT DU CAMBRIOLEUR MONDAIN

Paris, 21 janvier. — Le calme renait rue du Bouquet-de-Longchamp, pour la plus grande satisfaction du personnel du commissariat, que l'arrestation du jeune de Lenz avait littéralement mis sur les dents.

Une seule et, croit-on, dernière victime de l'élégant voleur, s'est présentée, hier, chez le commissaire, avec l'intention de faire sa déposition: Mme Siry, dont l'appartement est situé au numéro 103, rue de la Boétie, villégiaturait à Dinard, au mois d'août dernier. Le maître de la pince, qui, après avoir fracturé les portes à la manière de... de Lenz, avait emporté quelques échantillons — les plus rares — d'une magnifique collection d'éventails, ne pouvait être que l'émule d'Arsène Lupin.

Mme Siry, après avoir saisi la police, est allée, ainsi qu'on le lui a conseillé, porter ses doléances à M. Bacquart, le juge d'instruction chargé de cette peu banale affaire. Ce magistrat est d'ailleurs maintenant en possession de tous les objets provenant des cambriolages imputés à de Lenz. Parmi tant de curiosités, on remarque justement deux somptueux éventails; l'un, d'écaille blonde, délicatement ouvragée, l'autre, formé de magnifiques plumes d'autruche gris clair, fixées à leur base par un demi-cercle d'écaille brune.

Un bateau de pêche du Havre coulé par un vapeur anglais

Deux victimes

Le Havre, 21 janvier. — Le bateau de pêche « Jeune-Marcel », du Havre, a été abordé et coulé par le vapeur anglais « Wedgwood ». Deux hommes du « Jeune-Marcel » ont péri, mariés et pères chacun de six enfants.

Le patron, César Lhomme, et le dernier matelot, Julien Desveaux, se cramponnant à l'ancre du navire abordeur, ont pu sauter, sains et saufs, sur le gaillard d'arrière.

AU MAROC

UN GRAND COMBAT ENTRE ESPAGNOLS ET RIFFAINS

Paris, 21 janvier. — On mande d'Oran : Des renseignements parvenus des bords de la Moulouya, annoncent qu'un grand combat aurait eu lieu à Dardriouche, entre les Espagnols et les Riffains. Les Espagnols auraient été obligés de se replier. Nombreux morts de part et d'autre.

PETITES NOUVELLES

A Paris, le Congrès mondial irlandais qui, comme l'on sait, tend uniquement et sans aucun caractère politique, à unir les membres de la nation irlandaise dispersés dans le monde, en vue de faire revivre les arts, la langue et le commerce irlandais, a commencé samedi ses réunions et fêtes seront données jusqu'à vendredi.

A Berlin, à l'occasion du tricentenaire de Molière, un des plus importants théâtre de Berlin a donné une représentation de « Tartuffe » et des « Fourberies de Scapin », avec des costumes ultra modernes. La presse constate le caractère universel du génie de Molière, qui peut résister à une telle épreuve.

Des statistiques qui viennent d'être publiées montrent que, durant la semaine dernière, 1.262 morts ont été causées, à Londres et dans les principales villes d'Angleterre, par l'épidémie d'influenza, contre 894 la semaine précédente.

A Paris, l'anniversaire du martyre de Louis XVI a donné lieu à deux services solennels. Les comités royalistes ont fait célébrer une messe dans la crypte de la basilique St-Denis. L'Action française a fait également célébrer un service à l'église St-Germain-l'Auxerrois.

Les dégâts causés par l'incendie qui s'est produit à Glasgow s'élèveraient à plus de un million de livres. Le tableau de chaussures, évalué à 30.000 livres, a été détruit dans l'incendie.

Suivant une dépêche de Vevey au « Daily Mail », le gouvernement helvétique a été informé que, dans le cas d'une nouvelle tentative de réclamation de l'ex-roi Charles, celui-ci sera transporté de Madère dans une île lointaine, d'où toute tentative d'évasion sera impossible.

A la suite des violentes tempêtes des dernières semaines, l'un des bancs de sable de l'île Vlieland, dans la Mer du Nord (au nord de Texel) s'est écroulé sur une étendue de 40 mètres. Les fondations des ouvrages avancés de la forteresse d'Amerlyd, qui reposaient sur ce banc, sont, par suite, totalement détruites.

A Paris, un incendie d'une extrême violence s'est déclaré dans un atelier de fleurs et de plumes, rue de Chabannais. Des gardiens de la paix et des inspecteurs ont procédé au périlleux sauvetage d'une femme de 65 ans, et d'une jeune fille de 17 ans, qu'ils ont trouvées dans leurs logements, enrahis par la fumée. Les dégâts matériels sont importants.

LE RÉTABLISSEMENT du service postal le dimanche

Le télégramme suivant a été adressé à M. le Sous-Secrétaire d'Etat aux Postes et Télégraphes :

Les syndicats ouvriers de Roubaix adhérents à la Bourse du Travail, protestent contre le rétablissement du service postal le dimanche.

Ils estiment que depuis la suppression de ce service, il avait été suffisamment démontré, à l'usage, que les craintes émises autrefois de graves préjudices qu'auraient pu causer au public la suppression du service du dimanche, ne s'étaient pas réalisées.

Que rien n'est venu justifier l'abrogation de cette mesure qui, de ce fait, va de nouveau priver une catégorie de citoyens du bénéfice du repos dominical.

Pour ces raisons, les syndicats ouvriers roubaisiens demandent au Sous-Secrétaire d'Etat de rapporter la mesure rétablissant le service postal le dimanche.

Pour les Syndicats ouvriers de Roubaix: H. Lefebvre, secrétaire de la Bourse du Travail.

Coin du « Broutteux »

LES ESPRITS

Tertous et s'femme y a pova lire cha chi sus les journals-:

« Les Esprits briseurs ont parlé; c'était une jeune fille à l'esprit inventif.

» A Locmalo, près de Guerc, des pierres provenant on ne sait d'où, venaient depuis quelque temps, soit le jour ou la nuit, briser les vitres de la maison des époux Gueganic. Les différentes fenêtres étaient atteintes méthodiquement selon un mode immuable et on trouvait les carreaux brisés toujours de gauche à droite et de bas en haut.

» Les autorités s'étaient justement émues, et des gardes armées s'exerçaient autour de la maison sans jamais pouvoir surprendre la cause mystérieuse de l'envoi des pierres maudites.

» Maintenant le mystère a pris fin et on connait l'identité des « Esprits ». Les gendarmes ont procédé à l'arrestation d'une bergère âgée de 15 ans qui se révéla comme une mettense en scène de premier ordre digne de faire bonne figure dans les grands films du jour. C'est en pleurant qu'elle a tout avoué aux gendarmes. »

Quo qu'in verra tout ! V'là les gardeuses de moutons qui s'changent en Esprits !

Bé, je n'd'attinds qui dittent : cheulle fiette lil' perdot sin temps ; au jour d'aujord'hu in n'erot pus à des bêtises pareilles.

Quo qu'ch'est qu'vous rincontes ?

Y n'a po lommint, acore, qu'in voyot des belles affiches annonçant inne grande séance de spiritisme et d'hypnotisme, donnée par in célèbre médium.

Est-ce qu'in n'vot po sus les journals, des grandes villes, surtout, d's'erclames de voyantes, de somnanbules extra lucides qui vinn'tent tertus' grosses et crasses à forche qui n'd'a qui vont leu porter des doupes pou consulter les esprits sus leu z'avenir.

Et l'espiritisme, in n'sarot po croire acor comben qui n'd'a qui z'y croittent.

Wetti, y sont là tertous à l'intour d'inne table pou consulter les esprits. Mais, y paraittrot qu'pour avoir des réponses y faut croire tertous ; pas'que si n'd'a foque in qui n'est po croyant les esprits y n'répontent po (cha m'étonne).

N'impêche qui a aifos des farceux qui tir'tent des plans. In m'a raconté que, à inne séance de spiritisme, in esprit féminin avot parlé essin :

J'ai été écorchée vive...
On m'a arraché les yeux...
Puis, jetée dans l'eau bouillante...
Je fus écrasée.

Vous voyi d'ichi tous les espirites, qui pinsottent avoir affaire à l'esprit d'inne martyre. tcheu nez qui s'ont fait tchan qu'in li a d'mandé quel esprit il représentait que l'esprit a répondu :

— J'ai habité le corps d'une pomme de terre, d'où je suis disparue en purée.

Ch'étot in farceu, mêlé à l'z'espirites, qui avot tiré c'calembourg.

In v'la inne ante :

Antoine et Babylas y sont justemint in train d'parler de l'z'esprits.

— Mi, y dit Antoine, je n'ceros à rin d'tout cha ; y n'a po des Esprits.

— Si fait, si fait, y répond Babylas ; j'l'assure qui n'd'a.

— Chin qui a d'sir ch'est qui n'a jamais personne qui n'd'a vu.

— Ch'est malin cha ; in n'peut po les vir, vu qui sont quasimint invisibles, mais in peut les sintir.

— Les sintir? bah, ouais, y puttent ou ben y sintent bon?

— Nou fait, j'veux dire qu'in peut sintir qui vous touchent vu qui a des esprits frappeurs.

— Qu'mint cha ?

— Bé, j'poudros t'faire in exemble, mais j'ai peur que t'étros saisi.

— Nin, non.

— Tourn'te du côté du mur...

Et oinque... y attrape l'pus beau coup d'pid au... bas des reins, qui n'a jamais eu d'sa vie ; ses fesses y n'd'ont tronné.

— Te l'as vu ? y d'mante Babylas.

— Non.

— Te l'as sintu ?

— Ouh! lou, lou ; j'te cros.

— Bé, v'la quo qu'ch'est d'in esprit frappeur... t'as compris ?

Y a acore in aute sorte d'esprit, mais sti la y n'a po d'doute ; y existe malheureusemint, ch'est l'mauvais esprit.

Veyi, à Tulle, cheulle ville est in ameur pas'que d'pus in certain temps, y a des familles qui sont les victimes d'in mauvais esprit qui répand des lettes anonymes pou salir la réputation d'honnêtes gens.

Mi, j'pinse qu'à Tulle in a fait trop d'cas des maneuvres d'in misérabe, qui, in veyant qu'in donnot tant d'importance à ses lâchetés, y a continué d'pus belle.

Si vous volez m'croire, tchan qu'in erchot inne lette essin, in dot l'jeter vin l'fu, ou ben, accoutez chi tout bas à vou n'orelle : in dot s'in servir pour aller au... à... l'indrot d'u qu'in n'peut po faire aller inne aute à s'place... coperdez?

Pour in définir, j'conseille à mes lijeux du Coin du Broutteux, si y erchoittent jamais inne lette anonyme, de n'po li donner pus d'importance que n'mérite inne parelle lâcheté. Surtout, faut pas s'en faire, in busfant que si y a des mauvais esprits, y n'd'a acor des bons, des jovials, comme sti d'vou djai Broutteux, vou copagnon.

Jules Watteeuw.

LE MEURTRE de la rue de l'Amiral-Courbet A TOURCOING

L'enquête de la police
Le transfert du meurtrier à Lille

Le « Journal de Roubaix » a donné samedi une relation détaillée du drame qui s'est déroulé la veille dans la soirée, rue de l'Amiral-Courbet, signalant en même temps les circonstances de l'arrestation du meurtrier qui s'était donné du large afin d'échapper au châtiment.

LE PASSÉ DU COUPABLE

Le meurtrier, Albert-Gustave Pupe, a passé la nuit à la permanence centrale sous l'étroite surveillance de la brigade de police. Cet individu, comme nous l'avons dit, est un sujet peu intéressant à tous points de vue. Peu courageux et ivrogne, le manœuvre de maçon est aussi violent et brutal. Son casier judiciaire en Belgique est entaché de dix-sept condamnations pour divers délits. Il fait encore actuellement l'objet d'un mandat de recherche par la police belge. Pupe est un batailleur, il porte au visage les traces de ses exploits, notamment une croix de St-André au menton et une balafre à la joue gauche.

LE MEURTRIER : ALBERT PUPE

UN INTERROGATOIRE SAMEDI MATIN

M. Gabilland, commissaire de police du 3e arrondissement, a procédé samedi matin, à la première heure, à l'interrogatoire du meurtrier. Celui-ci déclara avoir connu la veuve Mochaux, à Lille, il y a trois ans; elle devint son amie. Il y a un peu plus d'un an, le couple vint habiter une chambre garnie, chez M. Hoornaert, rue de l'Amiral-Courbet, 83, à Tourcoing, avec la fille Marie-Elise Mochaux, âgée de 15 ans.

Il y a huit mois, Pupe s'est épris de cette dernière. La jeune fille répondit aux sollicitations de l'ami de sa mère. Mme Mochaux devint jalouse et il y a un mois environ elle quitta Pupe et alla habiter avec sa fille une autre chambre au troisième étage.

« Je suis donc resté seul, déclara Pupe au magistrat; j'ai demandé à la fille Mochaux de rester avec moi, elle a accepté mais sa mère s'y est opposée.

» Le 26 décembre dernier je me suis rendu devant l'usine Six, rue du Château, où travaillait la fille Mochaux parce que je savais que celle-ci avait pour ami un soldat belge, un certain Vinckier, qui devait lui-même l'attendre. Ce jour-là je n'avais pas l'intention de la battre, mais par contre le soldat et son frère me « rossèrent ».

Pupe a remis au magistrat une lettre adressée à la jeune Mochaux par le soldat belge qui est assez significative sur le degré d'intimité des jeunes gens.

AVANT LE MEURTRE

Vendredi vers 17 h. 30, Pupe était sorti rencontra la veuve Mochaux qui allait chercher sa fille. Mme Mochaux dit à Pupe d'attendre rue Verte. Au bout d'un moment, ne voyant revenir ni la mère ni la fille, le manœuvre de maçon se dirigea vers la rue de la Malcense. Il aperçut les deux femmes, les accosta à l'angle de la rue de l'Amiral-Courbet. A ce moment, déclara Pupe, j'ai demandé à Marie Mochaux de venir avec moi à Mouscron pour acheter une paire de chaussures, mais la mère s'y est opposée. Soudain je suis devenu furieux, j'ai pris la fille Mochaux par les cheveux et lui ai porté un coup de couteau au cou. Je n'avais pas l'intention de la tuer; j'ai été effrayé par l'acte que je venais d'accomplir.

L'arme dont a fait usage le meurtrier a été retrouvée sur le trottoir, me Dupuytrem, c'est un couteau de cuisine à lame très effilée.

LE COUPABLE A-T-IL PRÉMÉDITÉ SON CRIME?

En qualité de manœuvre de maçon. Pupe était occupé chez M. Augustin Masquilier où il travaillait irrégulièrement. Vendredi vers deux heures de l'après-midi, il se présentait au bureau où il se faisait régler son compte. M. Hospied, l'employé, lui fit observer que la paie ne se faisait qu'à partir de 16 h. 30. Il insista sous prétexte qu'il devait se rendre à Lille pour affaire militaire. On lui régla son compte s'élevant à la somme de 51 fr. 60.

A ce moment Pupe n'était pas ivre et paraissait calme. Rien dans son attitude ne trahissait le sinistre dessein qu'il nourrissait contre son amie désabusée.

LA SCÈNE DU MEURTRE

Nous avons essayé d'obtenir des détails de Mme Vve Mochaux, la mère de la victime, mais celle-ci connaissant très peu le français, n'a pu nous renseigner que difficilement sur la scène du meurtre.

Elle expliqua cependant l'apparition soudaine de Pupe alors qu'elle regagnait son domicile avec sa fille. L'individu invita la jeune fille à le suivre en Belgique. Maria Mochaux refusa par cette seule phrase: « Je suis fatiguée de travailler, laisse-moi tranquille! » Sans un mot, Pupe empoigna la jeune fille par le bras et lui planta son couteau dans la gorge. Mlle Mochaux s'affaissa sur le trottoir en disant: « Voilà l'argent de ma semaine, au revoir maman! » Ce furent ses dernières paroles.

Mme Mochaux ajouta qu'elle avait quitté Pupe parce qu'elle l'avait surpris un jour voulant se livrer à de graves violences sur sa fille.

Il est clairement confirmé que c'est la jalousie qui a armé le bras du meurtrier.

LE TRANSFERT DU COUPABLE A LILLE

Albert Pupe a été transféré à la maison d'arrêt en automobile, samedi à 14 h. 30, sous la conduite de deux agents.

Le Parquet de Lille n'ayant aucune constatation à faire ne descendra pas sur les lieux. L'autopsie du corps de la victime aura vraisemblablement lieu lundi dans la journée.

M. Glorian, juge d'instruction, a fait subir à Pupe un simple interrogatoire d'identité. L'inculpé a donné de son acte sauvage une explication ridicule. Parlant de sa victime, « il voulait, dit-il, lui couper les cheveux ».

LE DOUBLE ASSASSINAT DE LUINGNE

(PRÈS DE MOUSCRON)

Double arrestation à Anvers

La justice belge est à la veille de percer le mystère qui entourait le double assassinat des époux Duforeau, à Luingne, près de Mouscron.

Deux arrestations, nous apprend-on, ont été opérées à Anvers, sur lesquelles nous ne nous croyons pas autorisés à donner maintenant plus de précisions pour ne pas entraver l'action de la justice.

LA 3e FOIRE COMMERCIALE DE BRUXELLES

(DU 3 AU 19 AVRIL 1922)

Nous avons déjà annoncé que cette grande manifestation économique que va constituer la 3e foire commerciale de Bruxelles aurait lieu du 3 au 19 avril prochain.

Elle est organisée comme les deux précédentes, sous le haut patronage du Roi, par la ville de Bruxelles.

Si la Belgique a toujours été le champ de bataille de l'Europe, elle est aussi le carrefour des grandes voies commerciales

Avant la guerre, elle occupait le premier rang parmi les nations pour le chiffre de ses exportations en proportion du nombre d'habitants.

Par la variété et la richesse de sa production et par son régime de libre-échange, elle peut offrir au commerce étranger d'intéressantes spécialités industrielles; elle demande, par réciprocité, à l'industrie et au commerce des nations amies, d'alimenter son industrie, ses métiers et sa consommation intérieure en lui apportant leurs produits et spécialités.

Aux foires de 1921 et de 1920 étaient représentées la totalité de l'industrie belge et les principales industries européennes et d'outre-mer.

En participant à celle de 1922, nos compatriotes s'assureront des débouchés qui compenseront largement les faibles dépenses de représentation.

L'affranchissement des factures et notes d'honoraires

La Direction des P. T. T. du Nord communique :

D'un arrêté ministériel pris par application de l'article 43 de la loi de finances de 1922, relatif aux conditions d'admission des factures, relevés de comptes ou de factures et notes d'honoraires non acquittés, il résulte que :

1° Le tarif de 0.15 jusqu'à 20 grammes est exclusivement applicable aux envois effectués sous bande mobile ou sur carte à découvert. Les envois effectués sous enveloppe ouverte ou fermée restent passible de la taxe des lettres.

2° Il est interdit d'expédier à taxe réduite les factures, relevés de comptes ou de factures et notes d'honoraires établis en forme de lettres ou contenant une formule de salutation, même si ces passages sont imprimés.

3° Sont seules autorisées les annotations manuscrites afférentes à la date, au nom et à l'adresse des marchandises, à leur quantité, à leur prix, au mode d'envoi, à la nature et au montant des honoraires, à la date, au lieu et au mode de paiement.

4° Les factures, relevés de comptes et notes d'honoraires non acquittées, expédiés sous bande mobile ou sur carte à découvert, affranchis 0.15, et contenant des annotations manuscrites non autorisées, sont passibles de la surtaxe de 1 franc prévue par l'article 7 de la loi du 29 mars 1920, en sus de la taxe du double de l'insuffisance d'affranchissement.

5° Il est permis d'insérer la facture dans un envoi d'imprimés sous bande, moyennant le paiement d'une taxe supplémentaire de 0.15 et à la condition d'inscrire sur la suscription du paquet « Facture non acquittée à l'intérieur ».

Remarque. — L'apposition d'un timbre-poste, partie sur la bande et partie sur l'objet inséré, entraine l'application de la taxe au tarif des lettres.

LA QUESTION DES SALAIRES dans la bonneterie de Roubaix-Tourcoing

On nous communique avec prière d'insérer:

Les fabricants de bonneterie de Roubaix-Tourcoing réunis ont échangé leurs vues sur les lettres qui leur ont été adressées par les syndicats ouvriers. Ils ont été au regret de constater que la situation économique actuelle ne leur permettait aucun changement dans les tarifs et ont décidé à l'unanimité de maintenir le « statu quo ».

La Chambre Syndicale des Fabricants de Bonneterie de Roubaix-Tourcoing.

LAINES

(D'un correspondant particulier)

A Londres, l'animation d'ouverture, loin de décroître, a été cette seconde semaine, s'accentuant encore et sur les bons genres en suint, mérinos et croisés fins une nouvelle avance a été marquée.

Quant aux autres genres : scoured, laines à carde et croisés moyens, ils se maintiennent fermes. Seuls les croisés moyens manquent d'entrain et peut-être sont-ils plus faciles.

A côté des acheteurs des premiers jours, l'Angleterre et la France, l'Allemagne et l'Amérique prirent place dans le marché.

La série actuelle des ventes de Londres durera jusqu'au 1er février.

L'activité de nos acheteurs de mérinos à Londres est consécutive au bon accueil que ces genres trouvent en peigné sur nos places où le choix en laines fines reste bien pauvre.

La froidure, dont nous sommes gratifiés depuis de longues semaines, continue à faire le bonheur de la bonneterie; l'activité y est toujours excellente, et devant les prix obtenus actuellement, les producteurs n'hésitent pas à mettre à la vente les quelques rares lots de fil dont ils peuvent péniblement disposer.

Mazamet a eu, ces temps derniers, la visite d'acheteurs anglais, qui se sont intéressés aux mérinos et il s'y est fait quelques affaires en croisé pour l'Allemagne.

LE SAUVEUR DES MAINS
Douce, onctueuse, émolliente,
La pâte fine du Congo
Préserve et guérit notre peau.
Que la bise gonfle et tourmente.

Chronique Locale ROUBAIX

AUJOURD'HUI, DIMANCHE 22 JANVIER :

Aujourd'hui, saint Vincent ; demain, saint Raymond.

22e jour de l'année.

Soleil : Lever à 7 h. 34; coucher, à 16 h. 31.

Lune : Dernier quartier du 19. Nouvelle, le 27.

Caisse d'épargne : Séance de versements et de remboursements, de 9 h. à 10 h. 30.

Bains-douches, rue des Longues-Haies (salle chauffée), ouverts de 8 à 12 h.

Pharmaciens de garde : MM. Dhellemmes, Baratte, Dezoteux.

Œuvre Saint-François Régis (mariages), 32, rue Richard-Lenoir : de 10 h. 30 à 12 h.

15 h. : « La Cocarde de Mimi-Pinson », opérette, à l'Hippodrome.

15 h. : « La Juive », grand opéra, au Casino.

20 h. : « Les Cloches de Corneville », opérette, à l'Hippodrome.

20 h. : « Carmen », opéra-comique, au Casino.

Les pompiers à l'œuvre en 1921

Durant l'année 1921, la caserne des Sapeurs-Pompiers de Roubaix a reçu 101 appels de secours. Sur ces appels, 96 étaient pour le feu, deux pour le sauvetage de chevaux dans le canal et enfin il y eut trois fausses alertes.

Les feux de cheminée tiennent dans ces chiffres une grande part. C'est ainsi que 60 d'entre eux se déclarèrent au cours de ces douze mois. C'est surtout le matin, à l'heure de l'allumage du foyer ou encore vers midi au moment où les feux sont activés pour la préparation des aliments, que ces sinistres se sont déclarés. Ils sont en recrudescence sur les chiffres constatés avant guerre; cela tient presque uniquement au défaut de ramonage des cheminées.

Viennent ensuite les incendies de magasins, au nombre de 7, ceux d'établissements industriels, 5, de chambres, 5, etc...

A ce chiffre des sinistres qui ont éclaté à Roubaix, il convient d'en ajouter six autres qui se sont produits dans les environs et pour lesquels les pompiers ont été appelés.

Pour Roubaix seul, le montant total des dégâts est de 1 million 750.000 francs, pour la plupart couverts par des assurances.

Quant aux mois durant lesquels il y eut des incendies, ce sont les suivants : Novembre, 16; décembre, 16; avril, 13; janvier, 9; février, 6. Le mois où il s'en produisit le moins c'est août, qui n'en eut que 2.

Le corps des braves sauveteurs, qui comprend actuellement 25 hommes casernés, fut cruellement éprouvé, le 14 novembre, lors de l'incendie de la corroierie Poullet, rue de la Fosse-aux-Chênes. Là, deux sapeurs furent tués et un officier fut blessé. En outre, quatre sapeurs contractèrent, au cours des autres sinistres, des blessures légères.

En terminant cette statistique, dont nous devons les éléments à l'extrême amabilité de M. le capitaine Craye, nous nous faisons un devoir de remercier, au nom de la population, les braves sauveteurs de tout le dévouement qu'ils ont montré au cours des mois écoulés.

Signalons enfin l'heureuse création qui se fera durant l'année en cours et qui consistera à relier les principaux établissements de la ville avec la caserne des Sapeurs-Pompiers

Le mouvement familial à Roubaix

Dans sa chronique régionale du Nord, le « Journal de Roubaix » annonçait hier que M. Auguste Isaac, député, ancien ministre, présiderait dimanche prochain 29 janvier, l'assemblée générale annuelle de la Fédération des Unions de Familles nombreuses du Nord de la France et le banquet qui, à l'issue de cette assemblée aura lieu à l'Hôtel Maréchal, rue Solférino, à Lille.

A cette occasion, il ne nous paraît pas dénué d'intérêt de rappeler que la campagne en faveur de la famille, dont nous avons pu admirer tout le développement et les résultats, a débuté pour le Nord, à Roubaix, il y a exactement dix années à pareille époque, le 14 janvier 1912.

C'est en effet à cette date que le capitaine Maire, venu pour la première fois dans le Nord, fit à Roubaix sa première conférence. La réunion devait avoir lieu sous la présidence de M. Edouard Duquenne, dans la salle de la Bourse, de commerce. Mais en raison de la grande affluence des auditeurs qui débordaient dans les rues du Château et de l'Hôtel de Ville, le capitaine Maire, avec l'entrain qui le caractérise prit l'initiative d'entraîner ses auditeurs, rangés en cortège jusqu'à la nouvelle salle municipale de la rue de l'Hospice où la réunion eut lieu au milieu d'un grand enthousiasme.

Les résolutions votées ce jour-là ont porté leurs fruits et aujourd'hui des milliers de chefs de famille bénéficient, par les allocations de l'Etat ou des Caisses de compensation du surs[illegible]laire, d'une amélioration sociale qui répand autour de nous au peu plus de justice. Il faut souhaiter que durant les dix années qui viennent, 1922-1932, de nouveaux résultats aussi appréciables soient obtenus pour que, par ses familles, la France vive et se développe.

LES FRÈRES ENNEMIS

Les trieurs contre les communistes

Nous publions, à titre documentaire, l'ordre du jour suivant qui nous est communiqué :

Les ouvriers trieurs de laines du peignage Motte, rue d'Avelghem, réunis jeudi 19 janvier au nombre de 160, après avoir entendu l'exposé de la situation syndicale actuelle, faite par plusieurs de leurs collègues, déclarent à l'unanimité répudier les manœuvres louches d'une petite catégorie de communistes.

Entendent, une fois pour toutes ne pas se laisser influencer par leurs [illegible] de tendances et décident de continuer leurs efforts pour l'amélioration de l'existence des travailleurs.

Ils affirment leur solidarité entière avec la véritable C. G. T., dont les secrétaires sont les camarades Jouhaux et Dumoulin, et se déclarent décidés à « remettre à leur place » ceux qui voudraient tenter de diviser les travailleurs.

Ils donnent mandat à leurs délégués de cesser tous rapports avec les extrémistes de la rue de la Cité à Tourcoing, de ne reconnaître au seul Syndicat textile adhérent à la C. G. T. pour Roubaix, celui qui a son siège à « La Lainière », boulevard de Belfort.

A L'UNION DES CHEFS DE FAMILLE NOMBREUSE DE ROUBAIX ET DE SES CANTONS. — L'Union des chefs de famille nombreuse de Roubaix et de ses cantons s'est réunie, sous la présidence de M. Louis Watine, vendredi 20, au siège social, 2, rue de la Gare.

Etaient représentés : les groupes du Centre, des quartiers Notre-Dame, Sainte-Elisabeth, Saint-Michel, Sacré-Cœur, Saint-Sépulcre, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Joseph, St-Vincent et de Wattrelos.

Par suite de la démission de M. Léon Dazin, président, démission qui ne fut acceptée qu'avec regrets, le Comité a procédé à l'élection de son bureau pour 1922.

Ont été nommés : président, M. Jules Delerue; vice-présidents, MM. Charles Lamière et Pierre Verspieren; trésorier, M. Eugène Lecomte.

Le Comité s'est ensuite occupé plus particulièrement de sa participation à l'assemblée générale des Associations de familles nombreuses qui doit avoir lieu à Lille, le 29 courant, sous la présidence de M. Isaac, ancien ministre.

Il a dressé la liste des vœux qu'il présentera à cette assemblée. Il a décidé de s'occuper activement de la question des logements et des tramways pour lesquels il sollicitera en faveur des familles nombreuses des avantages similaires à ceux accordés par les Compagnies de chemins de fer.

Enfin, devant la nécessité de grouper toutes les familles nombreuses pour donner plus de poids à leurs légitimes revendications, il va entreprendre une série de réunions de propagande pour faciliter le recrutement des adhérents.

Il rappelle aux chefs de famille toute l'importance de la question du vote familial actuellement devant les Chambres et les invite à se faire inscrire au plus tôt, soit dans leur section de quartier, soit au Comité central, 2, rue de la Gare.

HALLE FLIPO : Beurre qualité recommandée, 13 fr. Fromages : Chester gras, 7 fr., Hollande gras, 7 fr.; extra 9 fr.; vieux, 10 fr.; Gouda, 8 f., Gruyère, 8 et 11 fr. Margarine, 5 fr. Café, 8.60. Pain d'épices, 3 fr. et 3.75. 856094

DERNIÈRE HEURE

La mort imminente du Pape

Un mot du Souverain Pontife

Rome, 21 janvier, 20 heures. — Après la publication du dernier bulletin, le grand pénitencier, le cardinal Giorgi, le vice-doyen, Mgr Migone, le confesseur, le Père Lepido et le docteur Battistini, sont restés après du Pape.

Pendant que les assistants priaient, le docteur Battistini a dit au Pontife qu'ils priaient pour la paix du monde.

Le Pontife s'est écrié : « Nous offrons volontiers notre vie pour la paix du monde. » Ensuite, il s'est retourné sur le côté, regardant ceux qui priaient autour de lui.

Le Saint-Père souffre actuellement beaucoup.

L'auguste malade s'affaiblit de plus en plus

Rome, 21 janvier, 23 heures. — Il n'y a pas de changement dans l'état de santé du Pape. Le malade s'affaiblit de plus en plus.

L'état du Saint-Père au cours de la nuit de samedi à dimanche

Rome, 22 janvier, 0 h. 40. — Un des médecins du Saint-Père, le docteur Cherubini, examinant cette nuit, a déclaré que l'état du Pape était sans espoir, mais que le Pontife peut vivre encore quelque temps s'il n'est pas frappé d'une paralysie qui est toujours à craindre. Le Pontife conserve une parfaite lucidité.

L'imminence de l'issue fatale

Rome, 22 janvier. (2 heures matin). — Le docteur Battistini, qui vient de visiter le Pape, a déclaré que l'état du malade est de plus en plus critique et qu'une issue fatale paraît imminente.

Le Pape reçoit encore un hommage des catholiques d'Orient

Rome, 21 janvier. — Le pèlerinage se poursuit des visiteurs qui viennent dans l'antichambre prendre les nouvelles du Pape.

A un certain moment, on a vu arriver deux Franciscains avec de gros paquets sous le bras. Ils ont demandé à être introduits auprès du Pape. Ils arrivaient de Constantinople et apportaient les images sacrées d'un sanctuaire chrétien, hommage des catholiques d'Orient au Souverain Pontife. Quand les missionnaires sont partis d'Orient, ils ne pouvaient, naturellement, supposer qu'ils trouveraient le Pape dans un état désespéré. Ils avaient une mission à remplir et ne pouvaient y renoncer à un tel moment, car, ont-ils dit, le Pape connait la dévotion des catholiques d'Orient. Les Franciscains ont, en conséquence, été introduits.

Les délégués des Soviets à la Conférence de Gênes

Moscou, 21 janvier. — Les nouvelles de source privée annoncent que MM. Krassine, Litvinoff et Joffe sont délégués du gouvernement des Soviets à la Conférence de Gênes.

Une catastrophe de chemin de fer sur l'Est

UN TELESCOPAGE EN GARE DE REIMS

Quarante blessés dont quinze très grièvement

Reims, 21 janvier. — Cet après-midi, sur la ligne Charleville-Paris, un accident de chemin de fer s'est produit à l'entrée de l'express 230, en gare de Reims, à 3 h. 15.

Avant d'entrer en gare, au passage d'une aiguille, par suite, croit-on, de la rupture d'une pièce déformable actionnant la dite aiguille, une rupture d'attelage s'est produite, et la queue du train, comprenant quatre wagons de voyageurs et un tender, s'est engagée sur une voie de garage, allant télescoper une machine en manœuvre. Malgré le bloquage automatique des freins, le télescopage a été très violent. Les quatre wagons ont été presque complètement brisés.

En hâte, le personnel de la gare a organisé les secours. On a dégagé les blessés qui ont été transportés dans des baraquements voisins où des soins leur ont été donnés.

A 4 h. 30, une quarantaine de blessés avaient été ainsi dégagés, dont une quinzaine de grands blessés, qui furent dirigés dans diverses cliniques et à l'hôpital civil. Une dizaine de grands blessés sont dans un état très grave, ils portent des fractures diverses ; toutefois, à six heures, on ne signalait pas de morts.

Les autorités judiciaires se sont rendues sur les lieux de la catastrophe, pour enquêter sur les causes de l'accident.

Le Conseil fédéral des Cheminots

Les délégués du réseau du Nord

Paris, 21 janvier. — Le Conseil fédéral, issu du Congrès national de la fédération des cheminots, se trouve composé des délégués suivants pour le Nord : MM. Thierry, Dondet, Durange, Piatel, Carpentier, Guillez.

M. Navez, secrétaire du Nord-Belge, fait partie du Conseil à titre consultatif.

M. Guillez (Nord) a été nommé trésorier général du bureau du Conseil fédéral.

La loi de huit heures dans le commerce de détail

Un règlement va intervenir

Paris, 21 janvier. — M. Albert Peyronnet, ministre du Travail, a convoqué aujourd'hui à son ministère les représentants des organisations patronales et ouvrières du commerce de détail, entre autres de l'alimentation des villes de plus de 100.000 habitants, en vue de discuter les conditions d'application de la loi sur la journée de huit heures à leurs établissements. Il a été finalement convenu que l'administration élaborerait un texte de règlement à soumettre au Conseil d'Etat et réglant ces diverses questions.

Les représentants des organisations patronales se sont engagés à faire accepter ce règlement par leurs adhérents dès qu'il aura été adopté par le Conseil d'Etat, et à prendre la responsabilité de sa loyale application.

Les sursitaires des classes 1918 et 1919

Paris, 21 janvier. — Le ministre de la Guerre a décidé que les sursitaires des classes 1918 et 1919 bénéficieront d'une réduction de six mois sur la durée de présence sous les drapeaux imposée à leur classe et seront versés dans la disponibilité après deux ans et demi de service actif, pour être, passé ce délai, affectés dans la réserve à leur classe de mobilisation.

Les dispositions ci-dessus ne visent pas les militaires de la classe 1918 ajournés plus d'une fois, ni les ajournés de la classe 1919 qui se trouvent avoir bénéficié, par ailleurs, de réduction de service.

Dans le même ordre d'idées, les engagés volontaires pour la durée de la guerre de la classe 1920 ou des classes plus jeunes, comptant au moins 21 mois de service actif et se trouvant actuellement dans leurs foyers, ne seront pas rappelés sous les drapeaux, mais maintenus dans la disponibilité jusqu'à leur passage dans la réserve.

COURTES DÉPÊCHES

— Le baron Edouard de Rotschild, président du Conseil d'administration de la Compagnie du Nord, vient d'être nommé vice-président du Comité de direction, institué par la convention sur le nouveau régime des chemins de fer pour l'étude des questions communes aux grands réseaux.

— Le maréchal Joffre a débarqué samedi à Yokohama. Il est descendu dans un des palais impériaux.

— Le « Journal Officiel » publie dimanche, le décret qui fixe les attributions du Président du Conseil supérieur de la guerre, qui exercera, en même temps, les fonctions d'inspecteur général de l'armée.

— Une baleine mesurant 24 mètres de long et trois mètres de hauteur, s'est échouée sur la grève de Plouhenec, en face du port d'Audierne. Le cétacé pesait environ 10.000 kilos.

— En quatre jours, la sûreté de Metz vient d'arrêter une bande organisée de huit voleurs polonais, hommes et femmes, qui, depuis deux ans terrorisait la ville et sa banlieue. Au cours d'un corps-à-corps, quatre agents furent blessés à coups de couteau.

— M. Michael Collins et Sir James Craig sont arrivés à un accord au sujet des frontières établies entre les deux parties de l'Irlande, de la question du transit des marchandises et pour le règlement du conflit des chemins de fer.

— L'ex-impératrice Zita, qui était venue près d'un de ses enfants malades, quitte la Suisse aujourd'hui, dimanche, pour rejoindre à Madère, l'ex-empereur Charles.

— Tex Rickard, l'organisateur de rencontres de boxe, inculpé pour affaires de mœurs, s'est présenté au Parquet de New-York. Il a été remis en liberté sous caution de 1.000 dollars.

Dernières Nouvelles Régionales

UNE CHAMBRE DE COMMERCE BRITANNIQUE A BOULOGNE-SUR-MER. — Boulogne-sur-Mer, 21 janvier. — Une trentaine de commerçants anglais établis dans